

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 15 octobre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Molossi, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 01-04 du 15 octobre 2020

DÉPLOIEMENT D'UNE FLOTTE DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR LES AGENTS – APPROBATION DES MONTANTS DES LOYERS – CONTRAT TYPE À CONCLURE AVEC LES AGENTS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la location puis l'acquisition par le Département de vélos électriques destinés à être prêtés puis loués aux agents ;

- APPROUVE les 3 contrats types à conclure avec les agents du Département souhaitant louer un vélo à assistance électrique (VAE), déterminant les conditions de location et d'utilisation de ces vélos, dont projets ci-annexés ;

- PRÉCISE que ces 3 contrats types sont déterminés de la façon suivante :

- Contrat type phase 1, pour les contrats conclus le 30 juin 2020 : Les VAE sont loués par l'administration, la location par les agents est gratuite, elle dure 3 mois ;
- Contrat type phase 1 bis, pour les contrats conclus le 1^{er} octobre 2020, dans la continuité de ceux conclus le 30 juin 2020 : Les VAE sont loués par l'administration, les agents s'engagent à louer le vélo 9 mois selon la grille tarifaire indiquée dans le contrat, cette location n'est pas renouvelable ;



- Contrat type phase 2, pour les contrats conclus à partir du 1^{er} décembre 2020 : Les VAE sont achetés par l'administration, les agents s'engagent à louer le vélo 12 mois selon la grille tarifaire indiquée dans le contrat, le contrat est renouvelable par tacite reconduction.

- APPROUVE le montant des loyers pour la location de ces vélos tels qu'indiqués dans les contrats susvisés.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.